

Inauguration des nouveaux locaux techniques et administratifs du SIDEALF - Lumbres

25 septembre 2025 – (Canton de Lumbres)

Un contexte climatique qui impose de considérer une stratégie de la gestion de l'eau

Cette inauguration revêt d'ailleurs un caractère très particulier au vu du contexte climatique qui nous rappelle, et plus fortement encore ces dernières années, que la ressource en eau, sa préservation en quantité et en qualité est un enjeu majeur pour aujourd'hui et pour l'avenir.

C'est pourquoi sa gestion est aussi un sujet majeur, et il est essentiel de pouvoir compter sur des installations de qualité qui sauront tirer le meilleur de la ressource en limitant au maximum son gaspillage.

Un contexte lié aux questions du dérèglement climatique de plus en plus prégnantes et qui a des impacts très préoccupants et directs sur la ressource en eau. On se souvient de la situation critique de sécheresse en 2022, suivi en 2023 d'inondations sans précédent. Et cette année encore notre département aura connu une alerte sécheresse sur la période estivale.

En tant qu'acteurs de l'eau, chacun à nos niveaux, nous savons la responsabilité qui est la nôtre, mais pour laquelle nous n'avons pas toujours les moyens et les compétences pour mettre en place les actions nécessaires à son amélioration. Pour autant, nous devons conserver notre rôle d'action et notre rôle d'alerte.

L'eau, un sujet à multiples enjeux

Au-delà de la question du dérèglement climatique, l'eau présente bien d'autres enjeux.

Sur la gestion de sa quantité, le Département dispose d'un important gisement d'eau potable, essentielle tant pour l'alimentation humaine que pour répondre aux besoins des entreprises.

La question du partage des ressources entre besoins humains et besoins des entreprises est récurrente d'autant qu'une part de la ressource est envoyée vers les entreprises du dunkerquois et de la métropole de Lille par exemple. Il est de notre devoir de partager la ressource mais aussi de la préserver, d'autant qu'elle constitue un vecteur d'avenir pour notre département : développement des entreprises et un très prochain enjeu géostratégique international majeur.

Le sujet de la qualité de l'eau potable est aussi de plus en plus sur le devant de l'actualité avec de nombreuses enquêtes qui sont sorties encore récemment dans les médias sur la présence de microparticules de plastique dans l'eau embouteillée et sur les présences de pesticides ou de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans l'eau du robinet.

D'autres enjeux semblent à prendre en compte :

- Enjeu de la rénovation des réseaux qui a un impact sur augmentation du coût de l'eau.
- Enjeu du développement des interconnexions pour limiter les risques liés aux monoforages.

Le Département, un acteur d'appui à la conduite des politiques locales de l'eau

Pour ce qui est du rôle d'action, le Département du Pas-de-Calais prend sa part, dans la mesure des compétences qui lui sont attribuées et notamment avec l'assistance technique réglementaire.

Cette assistance est une compétence parfois méconnue du Département mais qui est largement saluée et plébiscitée par les communes qui l'utilisent.

En quelques mots, le Département a la possibilité réglementaire de réaliser des prestations d'assistance (bilans, analyse, conseil, étude, ...) en matière d'eau potable ou d'assainissement pour les communes de moins de 5 000 habitants qui gèrent directement la compétence ou pour les syndicats et intercommunalités de moins de 40 000 habitants.

Le SIDEALF fait partie des structures qui bénéficient du soutien départemental et qui ont compris l'intérêt de cette assistance tout particulièrement essentielle pour le secteur rural. Ce dispositif s'inscrit dans le rôle de solidarité territoriale que joue le Département du Pas-de-Calais. Et si notre accompagnement est attractif, c'est aussi pour des raisons financières. En effet, le Département fait « payer » aux structures partenaires le bénéfice du dispositif à un tarif très intéressant et qui est stable depuis 2019. Cette adhésion peu coûteuse ne couvre bien entendu pas la totalité du coût réel dépensé par le Département pour effectuer les prestations et c'est important de le rappeler.

Dans le champ de l'action pour la préservation de la ressource en eau, on peut aussi parler des fonds environnement du Département créés en 2018 pour accompagner les projets des communes et intercommunalités en faveur de la biodiversité.

Dans la même veine, on citera encore notre politique d'aménagement foncier et d'accompagnement des collectivités à la lutte contre l'érosion et le ruissellement. Dans ce cadre, ce sont 222 000 arbustes qui ont été plantés grâce au Département sur l'espace du dernier mandat correspondant à 151 kilomètres linéaires.